

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN24-DEP01-JL/VG/KBG

**DECISION N° 2024/10 - Demande de subvention – Installation de la vidéo protection sur la commune de Grand-Couronne.**

**Vu** L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs ;

**Vu** la présentation en séance plénière du CLSPD du 20 septembre 2023 du schéma général et stratégique d'implantation de la vidéo protection ;

Le service de la police Municipale de la ville de Grand-Couronne est régulièrement sollicité par les habitants. Le territoire avec la gestion des deux quartiers QPV est insuffisamment couvert. Il est donc crucial de continuer à améliorer et à adapter ces dispositifs pour répondre aux besoins spécifiques de ces deux quartiers en QPV en plus des axes sensibles non équipés.

Donc, la ville a engagé en 2023 un diagnostic général pour redéfinir son schéma de vidéoprotection. Dans cette démarche elle a été soutenue par le référent sureté de la DDS76. L'idée est ici d'optimiser l'exploitation de la ressource qui au lieu de concentrer les équipements sur les mêmes bâtiments publics vise à couvrir tous les équipements de la ville :

- Les entrées/sorties de ville
- Les établissements scolaires
- Les lieux cultes
- Les points stratégiques sur les QPV
- Les axes routiers concentrant les flux principaux

Le projet global implique un investissement sur plusieurs exercices.

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN24-DEP01-JL/VG/KBG

Pour cette année 2024, la ville souhaite préconiser deux zones géographiques identifiées dans le cadre de son observatoire tranquillité publique :

- Une partie du quartier prioritaire sur la zone des Bouttières
- En second, l'axe du Coq Gaulois situé aux Essarts, qui a besoin d'une surveillance prioritaire vu qu'il n'y a aucune caméra de surveillance.

A ce stade, ce projet s'évalue à 82 484.04 € HT comprenant tous les frais liés à l'installation de la vidéoprotection.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime et son montant s'élève à 82 484.04 € HT soit 98 980.85 € TTC.

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN24-DEP01-JL/VG/KBG

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

<b>Projet : Installation de la vidéoprotection sur la commune</b>	<b>Montant HT de l'opération</b>
Installation Vidéoprotection	82 484,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 484.04 €</b>

Considérant les dépenses d'un montant de 82 484.04 € HT à la l'installation de la vidéoprotection sur la commune de Grand-Couronne.

**Décide,**

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour cet investissement évalué à 82 484.04 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 12 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240313-DEC-2024-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024  
Publication : 15/03/2024

**Julie LESAGE**

*Maire*

*Conseillère départementale*